Formulaire d'inscription

Programme de soutien aux stations de recharge pour camions

CRITÈRES DE SUBVENTION

- Le participant au programme (demandeur) est une coopérative Migros (GM ou Migros Verteilbetrieb AG), une partie de M-Industrie ou Denner SA, en tant que propriétaire des points de recharge.
- Sont subventionnés les points de recharge d'une puissance totale **par station de recharge d'au moins 180 kW**.
- Le point de recharge a été mis en service dans les années 2024, 2025 ou 2026.
- Les contributions CO2 doivent être utilisées pour l'objectif défini - les contributions sont intégralement utilisées en priorité pour la construction de points de recharge ou, à défaut, pour le développement de l'e-mobilité.
- Les éventuelles subventions publiques de la Confédération, du canton ou de la commune doivent être déclarées à myclimate.
- Sur demande, le participant au programme doit garantir aux représentants de myclimate et/ou à la Fédération des coopératives Migros (FCM) a) l'accès à tous les documents du projet et aux factures ainsi que b) l'accès aux installations concernées par le projet.

DISPOSITIONS CONTRACTUELLES

En vous inscrivant via le lien, vous déposez formellement une demande d'admission au «programme de promotion des stations de recharge pour camions » auprès du M-Klimafonds (fondation myclimate). Vous confirmez ainsi que tous les critères de promotion ci-dessus sont remplis, que vous avez pris connaissance des informations ci-dessous relatives aux conditions de paiement et à la décision d'attribution et que toutes les données ont été remplies conformément à la vérité. Les contributions d'encouragement perçues sur la base d'informations erronées doivent être remboursées à la fondation myclimate. Le demandeur et myclimate concluent un contrat de soutien séparé.

CONTRIBUTION DE SOUTIEN ET CONDITIONS DE PAIEMENT

La contribution d'encouragement consiste en une contribution d'investissement unique de **10'000 CHF par point de recharge** et est versée après la mise en service avérée. Le paiement est effectué semestriellement, en milieu et en fin d'année, contre facturation, TVA en sus, à la Fondation myclimate, Projets de protection climatique en Suisse, Pfingstweidstrasse 10, 8005 Zurich. En guise de justificatif, le participant au programme remet lui-même, via le Monday Board (l'accès est fourni après une inscription), des copies du justificatif d'achèvement de la station de recharge (facture finale, protocole de mise en service ou autre).

DÉCISION D'ATTRIBUTION

Il n'existe pas de droit général à un soutien qui puisse être réclamé. myclimate établit et signe des contrats de soutien uniquement si l'inscription a été correctement remplie, si tous les critères de soutien sont respectés et si des moyens financiers suffisants sont disponibles dans le M-Fonds climatique. La disponibilité des moyens financiers est déterminée tous les six mois (milieu et fin d'année). Les subventions ne sont versées qu'aux propriétaires de projets disposant d'un contrat de subvention et dont la mise en service de la station de recharge est attestée.

DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

La procédure de soumission et d'évaluation des demandes de subvention est la suivante:

1. le propriétaire du projet (demandeur) lit le formulaire d'inscription et vérifie que tous les critères sont remplis. Ensuite, il introduit une demande via le lien suivant.

2. myclimate vérifie l'inscription et demande des précisions en cas de doute. myclimate communique au propriétaire du projet **un lien vers un „Monday Board“.** Une inscription est nécessaire. Toutes les stations de recharge inscrites y sont répertoriées et les documents nécessaires y sont énumérés.
3. Une fois la mise en service effectuée, les documents nécessaires **sont directement chargés sur le „Monday Board“ par le propriétaire du projet**. Au milieu et à la fin de l'année (2025/2026), un contrat est établi par myclimate pour toutes les stations de recharge inscrites.
4. Dès que le contrat est signé et que les documents sont déposés, myclimate envoie au propriétaire du projet les informations relatives à la facturation.